



HOPITAL BEAUJON

ANNEXE CCTP - PRESTATIONS BIO NETTOYAGE ET FREQUENCE

HOPITAUX
UNIVERSITAIRES PARIS
NORD VAL DE SEINE

PRESTATIONS ET FREQUENCES D'INTERVENTION SELON L'ACTIVITE DES SERVICES

INDICATIONS

- Les fréquences d'intervention devront être adaptées par le prestataire dans le cadre **d'une obligation de résultat avec justification de moyens**, en prenant en compte la nature de l'activité et la fréquentation du service.
- Les fréquences pourront être modulées suivant les besoins et la demande de l'hôpital.
- L'utilisation du téléphone portable et des écouteurs est strictement interdite pendant les horaires d'intervention au sein des services
- Le personnel du prestataire doit prendre son temps de pause au local dédié (local se trouvant aux locaux attribués au prestataire). Il leur est formellement interdit de se servir (eau, beurre ou autres) dans les offices des services.
- En cas d'incident ou de besoin spécifique, une demande de bio nettoyage avec un nettoyeur vapeur peut être faite.
- L'ensemble des services exige que le prestataire doit prendre en compte les spécificités de leurs secteurs respectifs et faire en sorte de :
- Affecter une personne qui a la capacité de recevoir une formation, de rendre compte, etc.
- Limiter au maximum le turnover des agents affectés sur le secteur
- Respecter la réalisation régulière et correcte des passages de machiniste :
 - *Le balayage humide ainsi que le nettoyage des rebords, des coins et des plinthes doit être impérativement réalisés avant tout passage de l'auto laveuse.
 - *La méthode spray impose un balayage humide (Voiie un lavage) préalable et terminal. Le prestataire devra s'assurer de la compatibilité des traitements d'entretien avec la qualité du revêtement.
- Consacrer le temps nécessaire pour la réalisation des prestations. Ne pas seulement réaliser le nettoyage des sols par manque de temps
- Lors de la réalisation des interventions de bio nettoyage, le passage machiniste, il est impératif d'utiliser le panneau de signalement « sol glissant ou autres » pour assurer la sécurité des usagers, patients, personnel, etc.
- Respect obligatoire de protocole d'intervention en bio nettoyage des chambres en précautions complémentaires.
- Les chefs d'équipes doivent impérativement assurer l'accompagnement des agents, le suivi et le contrôle de la réalisation des prestations et de l'état de propreté des locaux.

Ils ne doivent pas attendre la demande des responsables de services ou du référent de l'environnement pour réaliser le nettoyage en profondeur ou la rénovation des locaux. C'est aux chefs d'équipes de programmer l'intervention en coordination avec le référent de l'environnement et le service concerné.

LES LABORATOIRES

1. ACD L

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Dimanche et Jour férié De 7h00 à 18h15
Horaire d'intervention du prestataire	Début à 16h00

Fréquences d'intervention

- ❖ 5 jours / 7 :
 - les laboratoires
 - Salle de détente / Vestiaires
 - sanitaires
- ❖ 2 jours / 7 :
 - Bureaux

Remarque : 5 jours / 7, vidages des corbeilles de déchets ménagers, papiers

2. LABORATOIRE BIOCHIMIE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Dimanche et Jour férié 7 jours / 7 et 24h / 24
Horaire d'intervention du prestataire	Début à 16h00

Fréquences d'intervention

- ❖ 7 jour / 7 et jour férié :
 - chambre de garde
 - sanitaires
- ❖ 5 jours / 7 :
 - les laboratoires ; local congélateurs ; local gares pneumatiques de garde
 - salle de détente
 - circulations
 - sanitaires au niveau R01
- ❖ 3 jours / 7 :
 - Salle de réunion
 - Vestiaires du personnel
- ❖ 2 jours / 7 :
 - Bureaux

Remarque : 5 jours / 7, vidages des corbeilles de déchets ménagers, papiers

 - Palier/escaliers (RDC et R01)
- ❖ Tous les quinze jours :
 - Réserves
 - Archives
- ❖ 1 fois par semaine :
 - Intervention du machiniste. (Méthode spray ou lavage mécanisé selon le type de sol)
- ❖ 1 fois par quinzaine :
 - Intervention au niveau des chambres froides
- ❖ 1 fois par an, à la demande du service :
 - Dépoussiérage et nettoyage de mobiliers hauts et ceux qui sont fixés au mur

3. LABORATOIRE HEMATOLOGIE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Dimanche et Jour férié 7 jours / 7 et 24h / 24
Horaire d'intervention du prestataire	Début à 16h00

Fréquences d'intervention

- ❖ 5 jours / 7 :
 - les laboratoires ; pièces centrifugeuses ; laverie ; local congélateurs
 - salle prélèvements
 - salle de détente
 - circulation
 - sanitaires
 - local d'entreposage des déchets
 - local vidoir
- ❖ 3 jours / 7 :
 - Salle de réunion
 - Vestiaires du personnel
- ❖ 2 jours / 7 :
 - Bureaux

Remarque : 5 jours / 7, vidages des crbeilles de déchets ménagers, papiers

 - Palier/escaliers
- ❖ Tous les quinze jours :
 - Réserves
 - Archives
- ❖ 1 fois par semaine :
 - Intervention du machiniste. (Méthode spray ou lavage mécanisé selon le type de sol)
- 1 fois par quinzaine :
 - Intervention au niveau de la chambre froide
- ❖ 1 fois par an, à la demande du service :
 - Mobiliers hauts et ceux qui sont fixés au mur

4. LABORATOIRE MICROBIOLOGIE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 8h00 à 18h30
Horaire d'intervention du prestataire	Début entre 14h30-15h00

Fréquence d'intervention

❖ 5 jours / 7 :

- Réception
- les laboratoires ; salle stérilisation ; laverie ; local congélateurs
- salle prélèvements (pièce automates)
- salle de détente
- circulation
- sanitaires
- ascenseur
- local d'entreposage des déchets
- local vidoir
- etc.

Remarque : Les WE et Jour férié, pas besoin de l'intervention du prestataire. L'entretien des paillasse + environnement travail et l'évacuation des déchets sont faits par le personnel.

❖ 3 jours / 7 :

- Salle de réunion
- Vestiaires du personnel

❖ 2 jours / 7 :

- Bureaux

Remarque : 5 jours / 7, vidages des crbeilles de déchets ménagers, papiers

- Palier/escaliers

❖ Tous les quinze jours :

- Réserves
- Archives

❖ 1 fois par semaine :

- Intervention du machiniste. (Méthode spray ou lavage mécanisé selon le type de sol)

❖ 1 fois par mois , dépoussiérage, nettoyage :

- Aération (type vmc)
- Derrière les chauffages

❖ Chaque trimestre ou à la demande :Intervention aux laboratoires environnement

- Dépoussiérage,
- Lessivage des murs, des portes
- Bio nettoyage
- Désinfection

(intervention à programmer avec le service)

5. LABORATOIRE ANATOMO-PATHOLOGIE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 8h00 à 15h30
Horaire d'intervention du prestataire	6h30 – 8h30

Fréquences d'intervention

- ❖ 5 jours / 7 :
 - les laboratoires sauf les laboratoires macroscopie, coloration inclusion dont l'entretien est assuré par le personnel du service.
 - Salle de détente
 - sanitaires,
 - Circulation et ascenseur
- ❖ 3 jours / 7 :
 - Salle de réunion
 - Vestiaires du personnel
- ❖ 2 jours / 7 :
 - Bureaux

Remarque : 5 jours / 7, vidages des crbeilles de déchets ménagers, papiers
- ❖ Tous les quinze jours :
 - Réalisation de la méthode spray ou du lavage mécanisé selon le type de sol.
- ❖ 1 fois par semaine :
 - Au niveau du RDC, deux locaux.
- ❖ 1 fois par mois :
 - Dépoussiérage et nettoyage des tuyaux de pneumatique
- ❖ 1 fois par an, à la demande du service :
 - Intervention au niveau du laboratoire macroscopie (dépoussiérage, lessivage, bio nettoyage, désinfection)
 - Au niveau S01, archives

CRECHE ET CENTRE DE LOISIRS

Secteur	Horaire d'ouverture
CRECHE	- Du Lundi au Vendredi - Selon le calendrier de l'année : 1 week-end sur 2
CENTRE DE LOISIRS	- Mercredi → Accueil des enfants - Du Lundi au Vendredi → Vacances scolaires - Selon le calendrier de l'année : 1 week-end sur 2
CENTRE DE LOISIR BATIMENT PIERRE ABRAMI-NIVEAU R03	- Du Lundi au Vendredi (Uniquement les vacances) - matin : avant 8h00 - après-midi : après 16h30 *Mercredi : l'intervention est à la demande.

Particularité

secteur	Horaire d'ouverture
CENTRE DE LOISIRS	De Janvier à Juin / Début Juillet : Du Lundi au Vendredi La passerelle vient dans les locaux du secteur.

Intervenants et horaires d'intervention :

Secteur	Nombre intervenant	Horaire d'intervention
CRECHE	2	6h30 - 14h00 et 16h00 - 19h30
CENTRE DE LOISIRS		17h30 – 19h30

Important

- Au niveau R01 :
en l'absence d'un monte-charge, il faut prévoir de laisser une machine à l'étage.
- Traçabilité : Les opérations de nettoyage doivent faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation.

Fréquences d'intervention

- ❖ Après le repas de midi : nettoyage des salles de repas
- ❖ 5 jours / 7 :
 - Nettoyage de la cours arrière (côté cuisine, sortie poubelle), l'accès principal
 - Nettoyage de la cours côté salles
 - Ramassage de déchets de l'aire des jeux
- ❖ 1 fois par mois et/ou à la demande :
 - Nettoyage de l'air des jeux
 - Nettoyage de l'escalier de secours extérieur
- ❖ 2 fois par an et/ou à la demande :
 - Nettoyage des terrasses (après l'hiver et l'été)
 - Rénovation ou nettoyage en profondeur de la cuisine (Ceèche-CDL)
- ❖ A la demande :
 - Nettoyage de la pataugeoire

Particularité

Les secteurs des urgences et lits portes sont en activité 7 jours / 7 et 24h / 24. Le flux de passages est très important.

Intervenant à la SAU

Il est impératif qu'un agent soit présent pour une permanence prête à répondre au besoin pour les sortants, remontés de 12h à 19h.

Fréquences d'intervention

- 7 jours / 7 et jour férié :
 - nettoyage de l'accès piétons et ambulanciers
 - Toutes les 2 heures, 7 jours sur 7 de 7h à 19h (tout le jour de l'année) en privilégiant les heures d'affluence : bio nettoyage des toilettes publiques.
- Traçabilité* : Les opérations de bio nettoyage doivent faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation.
- Avant 8h00 : intervention au niveau de la salle d'attente commune
 - 2 fois par semaine et/ou à la demande :
 - Nettoyage de la vitre du comptoir de l'accueil
 - UHCD :
 - 1 fois par mois → Nettoyage des vitreries intérieures
 - SAU – UHCD :
 - 1 fois par semaine
 - Réalisation de la méthode spray des box, consultations chambres (selon accessibilité) et les circulations
 - Lavage mécanisé des sanitaires
 - 3 fois par semaine et ou à la demande :
 - Nettoyage de la salle de réunion
 - 1 fois par mois :
 - Nettoyage des aérations (type vmc) et derrière les chauffages
 - Tous les quinze jours et/ou à la demande :
 - Nettoyage des réserves
 - 1 fois par an → Remise en état.
- La programmation et l'organisation de la remise en état est effectuée par les responsables du secteur et le référent environnement de l'établissement en partenariat avec le prestataire.
- Un planning prévisionnel devra être réalisé en concertation avec le référent de l'environnement.
- 2 fois par an → rénovation et/ou nettoyage en profondeur

CUISINE – RESTAURANT DU PERSONNEL

Horaire d'ouverture	De Lundi au Dimanche et Jour férié De 7h00 à 16h30
Horaire d'intervention du prestataire	- Restaurant du personnel : après-midi à 15h00 - Secteur réservé au personnel : Après-midi à 14h00

Important

- Par sécurité, le secteur sera fermé après les horaires d'ouverture, c.-à-d., à 16h30. L'intervention du prestataire doit se faire pendant le laps de temps d'ouverture.
- Les responsables souhaitent être présents pendant l'intervention du prestataire.
- Le personnel qui réalise les prestations doit finir leur travail. Il n'est pas acceptable le va et vient. (interrompre le travail pour aller à un autre secteur « pour faire une chambre sortant » par exemple)

Fréquence d'intervention

- 1 fois par mois et/ou à la demande :
Nettoyage en profondeur des vestiaires, sanitaires, circulations, salle de détente.

SALLE DE GARDE

a. Secteur cuisine

- ❖ 5 jours / 7 : Bio nettoyage des sanitaires (côté réfectoires) et les salles de détente
- ❖ Tous les quinze jours : Méthode spray et/ou lavage mécanisé des réfectoires, dégagement, salles de détente
- ❖ 1 fois par an :
 - Remise en état des réfectoires.

La programmation et l'organisation de la remise en état est effectuée par le responsable du secteur (réfèrent cuisine centrale) et le réfèrent environnement de l'établissement en partenariat avec le prestataire.

Un planning prévisionnel devra être réalisé en concertation avec le réfèrent de l'environnement.

b. Secteur « Résidents »

- ❖ **Sur demande,**
La remise en état et/ou un nettoyage complet des chambres incluant le nettoyage des lavabos, étagères et placards.
 - **Avant l'arrivée** des nouveaux résidents
 - **Après le départ** des anciens résidents

1. DEPARTEMENT ENDOSCOPIE

Horaire d'ouverture	De Lundi au Vendredi De 8h00 à 18h00
---------------------	---

Particularité

- Secteur sous alarme
- Début programme opératoire à 8h30

Intervention du prestataire

- L'intervention dans les salles doivent être faite avant 8h30 le matin ou le soir après 18h00 (à savoir qu'il y a une alarme et que le personnel arrive au plutôt vers 7h45 le matin)

Remarque : à ce jour, le secteur utilise 2 à 3 salles

(A terme, après une future restructuration pour la fin de l'année ou plutôt 2020, il est prévu l'intervention de bio nettoyage de 4 salles).

Fréquence d'intervention

Secteur soins

- ❖ 5 jours / 7 : bio nettoyage
- ❖ 1 fois par semaine :
passage de l'auto laveuse et réalisation de méthode spray
- ❖ 5 jours / 7 et sur appel :
bio nettoyage des toilettes des patients au niveau de l'HDJ

Secteur administratif

- ❖ 5 jours / 7 :
 - attente
 - accueil
 - salle de détente
 - vestiaires
 - sanitaires
 - vidage des poubelles déchets
 - circulations
- ❖ 5 jours / 7 et 2 fois par jour (matin après-midi) :
 - toilettes publiques
- ❖ 1 fois par semaine :
 - réserves
 - archives
 - autres locaux
- ❖ 2 jours / 7 :
 - bureaux
- ❖ 1 fois par semaine :
passage de l'auto laveuse et/ou lavage mécanisé (selon possibilité en raison de l'exiguïté des locaux) et réalisation de méthode spray

2. MEDECINE NUCLEAIRE – TEP BIM

Horaire d'ouverture	De Lundi au Vendredi De 7h30 à 19h00 Le secteur reste toutefois accessible en prenant les clés à la sécurité
Horaire d'intervention du prestataire	- De 6h30 à 9h00

Particularité

Le service présente de nombreuses spécificités en bio nettoyage et nécessite que l'agent développe certaines compétences : formation à la radioprotection, port d'un dosimètre opérationnel, connaissance des zones où il peut accéder ou pas, etc.

Ainsi, le service demande qu'une personne soit dédiée pour le service avec le moins de changement possible.

Intervention du prestataire

- Secteur soins
- Secteur administratif

Fréquence d'intervention

Secteur soins

- ❖ 5 jours / 7 : bio nettoyage
- ❖ 1 fois par semaine :
passage de l'auto laveuse et réalisation de méthode spray

Secteur administratif

- ❖ 5 jours / 7 :
 - attentes
 - accueil
 - salle de détente
 - vestiaires
 - sanitaires
 - vidage des poubelles déchets
 - circulations
- ❖ 1 fois par semaine :
 - réserves
 - archives
 - autres locaux
- ❖ 2 jours / 7 :
 - bureaux
- ❖ 1 fois par semaine :
passage de l'auto laveuse et réalisation de méthode spray

3. SERVICE DE L'IMAGERIE

Horaire d'ouverture	De Lundi au Vendredi (Réception patients sur RDV)
---------------------	--

Particularité

- Sauf demande exceptionnelle, le prestataire n'intervient pas à la salle d'IRM.
- Le service de l'imagerie débute leur activité à partir de 8h00., les interventions de bio nettoyage doivent être terminées avant son ouverture.

Intervention du prestataire

- Secteur soins
- Secteur administratif
- Secteur chambres de garde

Fréquence d'intervention

Secteur soins (Radiologie-Echographie) :

Les prestations de l'ensemble du secteur sont à faire **avant 8h00.**

- ❖ 5 jours / 7 : bio nettoyage
 - accueil
 - attentes
 - salles d'intervention et ses annexes
 - circulations
- ❖ 5 jours / 7 et 2 fois par jour (matin-après-midi) :
 - toilettes publiques
- ❖ 2 fois par semaine :
 - passage de l'auto laveuse et réalisation de méthode spray

Secteur soins (IRM-SCANNER)

Les prestations de l'ensemble du secteur sont à faire **avant 8h00.**

- ❖ 5 jours / 7 : bio nettoyage
 - accueil
 - attentes
 - salles d'intervention et ses annexes
 - circulations
- ❖ 5 jours / 7 et 2 fois par jour (matin-après-midi) :
 - toilettes publiques
- ❖ 2 jours / 7 :
 - passage de l'auto laveuse et réalisation de méthode spray

Secteur administratif

- ❖ 5 jours / 7 :
 - attentes
 - bureau RDV
 - salle de détente
 - vestiaires
 - sanitaires
 - vidage des poubelles déchets
 - circulations

- ❖ 1 jour / 7 :
 - réserves
 - archives
 - escaliers (lundi ou autre jour de la semaine mais le jour de l'intervention doit être fixe)
- ❖ 2 jours / 7 :
 - bureaux
- ❖ 1 jours / 7 et à la demande :
 - salle de réunion
 - salle de cours et ses annexes (toilettes)
- ❖ 2 jours / 7 :
 - passage de l'auto laveuse et réalisation de méthode spray

Secteur chambres de garde

- ❖ 7 jours / 7 et jour férié :
 - chambres de garde
 - sanitaires
- ❖ 5 jours / 7 :
 - circulation
 - Palier/escaliers

SERVICES DE SOINS

HOPITAUX DE SEMAINE - DE JOUR (HDS-HDJ)

Dans les services fermés le week-end, profiter de cette fermeture pour effectuer un passage systématique de l'autolaveuse et la réalisation de la méthode spray sur l'ensemble des secteurs (chambres, consultations, bureaux, poste de soins, circulations et autres locaux, etc.).

HOSPITALISATION CONVENTIONNELLE

Fréquence d'intervention

- ❖ 7 jours / 7 y compris les jours fériés : bio nettoyage
 - ❖ 2 fois par jour (matin, après-midi), Local déchets-linge sale
- ❖ Tous les quinze jours :
 - ❖ Lessivage des murs, portes
 - ❖ Lavage mécanisé des locaux déchets-linge sale
- ❖ 7 jours / 7 y compris les jours fériés : intervention machiniste
 - ❖ Passage auto laveuse

Rappel :
*Le balayage humide ainsi que le nettoyage des rebords, des coins et des plinthes doit être impérativement réalisés avant tout passage de l'auto laveuse.
- ❖ 1 jour / 7 : intervention machiniste
 - ❖ Réalisation de la méthode spray

Rappel :
*La méthode spray impose un balayage humide (Voire un lavage) préalable et terminal. Le prestataire devra s'assurer de la compatibilité des traitements d'entretien avec la qualité du revêtement.
- ❖ 1 jour / 7 : Le détartrage est obligatoire avec une traçabilité si besoin (application sur la robinetterie jusqu'au brise-jet inclus), WC/douches, lavabo (robinetterie)

CHAMBRE MORTUAIRE

Horaire d'ouverture	De Lundi au Dimanche De 8h00 à 16h00
Horaire d'intervention du prestataire	- Du Lundi au Vendredi - De 14h00 à 16h00

Fréquence d'intervention

- ❖ 2 jours / 7 : bio nettoyage
 - Bureau cadre du service
- ❖ 7 jours / 7 :
 - Restes locaux du secteur **sauf** les parties techniques
 - Vidage poubelles déchets

Remarque : Ne pas oublier le niveau S01.

- ❖ 1 jour / 7 :
 - Passage machiniste (auto laveuse, méthode spray)
 - Voirie, parking (si besoin, à la demande)

BLOCS OPERATOIRES

RCH : BLOC OPERATOIRE COMMUN

Zones concernées

Les zones prises en charge par le prestataire titulaire du marché de nettoyage sont : (type de zone à risque 2)

- L'accueil « Bloc-Grande garde neuro chirurgie
- Les vestiaires du personnel et les sanitaires
- Le local d'entreposage des déchets-vidoir
- Les zones de transferts, circulations

Fréquence d'intervention

- ❖ 7 jours / 7 et jour férié : bio nettoyage
 - Accueil
 - 2 fois par jour (matin 7h00 et après-midi 14h00),
Vestiaires du personnel-Sanitaire (WC, douche)
- ❖ 7 jours / 7 : passage machiniste (auto laveuse, méthode spray)
 - Les zones de transferts, circulations
- ❖ 1 jour / 7 :
 - ➔ Local d'entreposage des déchets-vidoir,
 - Lessivage des murs, portes
 - Lavage mécanisé des solsUn planning prévisionnel devra être réalisé en concertation avec les cadres du secteur.
 - Détartrage des points d'eau (vidoir, WC, douche jusqu'au brise-jet inclus)
 - ➔ Paliers/escaliers de secours intérieurs
 - Dépoussiérage
 - Nettoyage
 - ➔ Vestiaires du personnel,
 - Dépoussiérage et Nettoyage au-dessus des casiers

Traçabilité

Les opérations de nettoyage doivent faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation.

Un cahier est mis à la disposition du prestataire pour la traçabilité.

STERILISATION CENTRALE

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 7h00 à 21h00
Horaire d'intervention du prestataire	A 9h00

Zones concernées (type de zone à risques 2)

- Bureaux
- Salle de détente
- Vestiaires / sanitaires
- Réserve (**intervention en présence d'un agent du service**)

Fréquence d'intervention

- ❖ 5 jours / 7 : bio nettoyage de l'ensemble des locaux
- ❖ 1 jour / 7 : Lundi entre 7h00 et 8h00
→ Passage machiniste

MAGASIN MEDICAL

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 7h30 à 17h00
Horaire d'intervention du prestataire	Entre 13h00 et 14h00 (plus de livraison et moins de passage)

Zones concernées

- Approvisionnement-livraison (hors stock) : Bureaux + bureau pharmacien, salle de réunion
- Stockage

Fréquence d'intervention

- ❖ 5 jours / 7 : vidage des poubelles déchets de l'ensemble des locaux
- ❖ 1 jour / 7 : Jeudi entre 15h30 et 17h00
→ Passage machiniste dans les deux zones concernées

PHARMACIE CENTRALE (Bâtiment LIMOUSIN)

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 8h00 à 18h00
Horaire d'intervention du prestataire	A partir de 15h30 Impératif : L'intervention doit être finie avant la fermeture du service.

Zones concernées

- Niveau RDC : ensemble locaux
- Niveau R01

Remarque :

Entretien à ne pas faire et interdiction d'entrer au secteur préparatoire stérile.

Fréquence d'intervention

- ❖ 5 jours / 7 : bio nettoyage
 - Accueil
 - Dispensation
 - Chambre de garde
 - Salle de détente
 - Vestiaires/sanitaires
 - Toilettes du personnel
 - Et autres locaux annexes
 - Vidage poubelles déchets
- ❖ 2 jours / 7 : bio nettoyage
 - Bureaux
 - Salle de réunion
- ❖ 1 jour / 7 : passage machiniste

UPCC (BULLE)

Horaire d'ouverture	Du Lundi au Vendredi De 8h00 à 18h00
Horaire d'intervention du prestataire	A partir de 16h00

Zones concernées

Les zones prises en charge par le prestataire titulaire du marché de nettoyage sont : (type de zone à risque 2)

- Bureaux
- Salle de réunion
- Réserves
- Salle de détente
- Vestiaires / sanitaires
- Autres locaux annexes
- Circulation

Fréquence d'intervention

- ❖ 5 jours / 7 : bio nettoyage
- ❖ 1 jour / 7 : passage machiniste

*Bâtiment Emile SERGENT***SERVICES HOSPITALISATIONS**

- Hospitalisation de semaine
- Hospitalisation de jour

Horaire d'ouverture	HOPITAL DE SEMAINE (HDS) : Du Lundi au Vendredi De 6h40 à 18h00 (environ) HOPITAL DE JOUR (HDJ) : Du Lundi au Vendredi De 8h00 à 18h30
Horaire d'intervention du prestataire	<u>HDS</u> : → Vendredi soir <u>ou</u> le week-end <u>ou</u> Lundi matin avant 7h00 → Lundi au Vendredi, intervention les matins à 8h00 en priorisant les sortants du jour. → 2 fois par semaine, passage du machiniste <u>HDJ</u> : → Vendredi soir <u>ou</u> le week-end <u>ou</u> Lundi matin avant 7h30 → Mardi-Mercredi-Jeudi et Vendredi matin avant 7h30 → 2 fois par semaine, passage du machiniste Important : pour l'intervention en week-end, fermer à clé tous les locaux après l'intervention.

- Hospitalisation conventionnelle

Traçabilité

- ❖ Fois par semaine : détartrage (application sur la robinetterie jusqu'au brise-jet inclus, WC, douche)

L'opération de détartrage doit faire l'objet d'un suivi particulier avec exigence de signature à chacune des étapes de réalisation.

Un cahier de traçabilité doit être mis en place et consultable à tout moment.